

Promesse de cession de terrain

établie entre la COR et la SAS BDE IMMO

La Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) souhaite acquérir la parcelle A680 à Saint-Romain-de-Popey, contiguë à l'Abattoir Rhône Ouest, afin d'agrandir le site dans le cadre du projet de rénovation et d'agrandissement de l'abattoir.

Après échanges entre les parties, il est convenu que la parcelle d'une surface de 419 m² est acquise par la COR pour un montant de 25 € par m², soit 10 475 € (dix mille quatre cent soixante-quinze euros) et que la collectivité prend à sa charge l'implantation d'une haie brise vue entre les deux sites d'une hauteur de 180cm.

Il est également entendu entre les parties qu'en contrepartie de la vente de la dite parcelle, un accès sera créé par un bateau sur trottoir afin de permettre l'accès à l'arrière du bâtiment actuel de l'entreprise ENGMAR.

La rédaction d'un acte notarié interviendra dans un délai maximal de six mois à compter de la signature de cette promesse de cession.

Le vendeur accepte l'éventuelle prise de possession anticipée des terrains par l'acheteur pour réaliser les travaux, avant la signature de l'acte de vente définitif.

A Tarare, le 13/05/2022

Pour la COR

Le Président

Patrice VERCHÈRE



Pour la SAS BDE IMMO

Le Président

Daniel BONNEFON

ATTESTATION DE MAITRISE FONCIERE

Je soussigné, Patrice VERCHÈRE, Président de la Communauté de l'Ouest Rhodanien,

domiciliée :

3 Rue de la Venne

69170 TARARE

atteste que la Communauté de l'Ouest Rhodanien est propriétaire des parcelles sur lesquelles notre abattoir est implanté, à savoir :

Zone artisanale La Poste
section A, parcelles 587, 682, 683 et 709,
sur la commune de Saint-Romain-de-Popey.

Fait à Tarare, le 19 juillet 2022

Patrice VERCHÈRE